

Cession par Urbanis Aménagement de 5 immeubles à la SPLA IN

Dans le cadre de la mise en oeuvre du Projet Partenarial d'Aménagement (PPA) du grand centre-ville de Marseille approuvé en juin 2019 en conseil métropolitain, Urbanis Aménagement a cédé le 30 novembre 2022 à la SPLA-IN AMP (Société Publique Locale d'Aménagement d'Intérêt National Aix Marseille Provence), 5 immeubles situés rue Hoche et rue Kléber Prolongée. La veille, à l'occasion des Etats Généraux du Logement, Urbanis Aménagement remettait symboliquement, en présence du ministre délégué chargé de la ville et du logement Olivier Klein, les clefs des 5 immeubles à David Ytier, Président de la SPLA-IN.

L'acquisition de ces immeubles par la SPLA-IN, en sa qualité de concessionnaire de l'EPAEM (Etablissement Public d'Aménagement Euroméditerranée) sur le périmètre de l'îlot prioritaire Hoche-Versailles, doit permettre d'assurer leur recyclage en cohérence avec l'ensemble des interventions prévues à l'échelle du périmètre de cet îlot prioritaire du PPA.

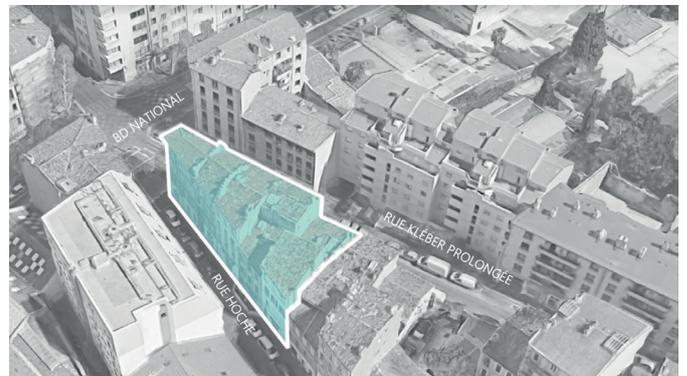
Des immeubles dangereux maîtrisés dans le cadre de la concession d'Éradication de l'Habitat Indigne

En décembre 2018, suite au drame de la rue d'Aubagne, la Métropole Aix Marseille Provence (AMP) a chargé Urbanis Aménagement, son concessionnaire Eradication de l'Habitat Indigne, d'engager la maîtrise foncière d'immeubles identifiés comme particulièrement dégradés en vue de mettre fin à des situations de mal logement et de les recycler, à terme, en logements sociaux.

Urbanis Aménagement a mis en oeuvre, dès début 2019, le processus de maîtrise foncière de ces immeubles dangereux. Urbanis Aménagement a ainsi acquis, entre 2021 et début 2022, 5 immeubles situés aux rues Hoches et Kléber prolongée, dont deux frappés de procédures de péril.



Signature de la cession des immeubles : Franck Caro directeur de la SPLA IN et Brigitte Thuilliez, présidente d'Urbanis Aménagement.



L'îlot se situe au croisement des rues Hoches, Kleber prolongée et du boulevard National dans le 3ème arrondissement de Marseille.

La sécurisation de ces immeubles et le suivi des ménages évacués

Une fois propriétaire, Urbanis Aménagement a sécurisé l'ensemble des accès aux immeubles afin d'éviter les intrusions. Un travail important avec les services dédiés a été entrepris afin de neutraliser les réseaux d'eau et d'électricité.

Suite à la réalisation des études et diagnostics techniques nécessaires, Urbanis Aménagement a piloté la mise en œuvre des travaux de confortement structurel provisoire, achevés un an après la maîtrise foncière des immeubles. Les façades ont été confortées par des tirants. L'ensemble des planchers est soutenu et les toitures ont été entièrement recouvertes. Les planchers ont été purgés afin de rendre visible l'intégralité de la structure et ainsi permettre une meilleure appréciation de l'état global de l'immeuble.

En lien avec les architectes de la Direction du Logement et de la Lutte contre l'Habitat Indigne, service sécurité des Immeubles de la ville de Marseille et la Métropole AMP, les périmètres de sécurité, mis en place lors de la prise des arrêtés et source de nombreuses nuisances pour les riverains, ont été retirés après la réalisation des travaux.

Parallèlement à ces opérations de mise en sécurité des immeubles, Urbanis Aménagement a également assuré le suivi et le financement de l'hébergement provisoire des ménages évacués, ainsi que leur relogement définitif en lien avec les services de la ville de Marseille et de la Métropole AMP, de SOLIHA et les bailleurs sociaux. Le suivi des dernières familles évacuées encore hébergées provisoirement et restant à reloger, sera assuré par la SPLA-IN.

Ces immeubles, dont la structure et les accès ont été totalement sécurisés, ne représentent plus aujourd'hui de danger pour les tiers. Les importants travaux de mise en sécurité réalisés par Urbanis Aménagement permettront ainsi à la SPLA-IN de pouvoir mener efficacement le projet global de recyclage de ces immeubles. Urbanis Aménagement a su mettre à disposition l'expertise d'une équipe pluridisciplinaire au travers de compétences juridiques, techniques et sociales.

Nous sommes fiers d'avoir activement participé, dans des délais contraints, à la politique de lutte contre l'habitat indigne de la Métropole et de la Ville et d'être le premier opérateur à céder ses immeubles à la SPLA-IN.



Nous contacter pour vos projets

marseille.ua@urbanis.fr - 04 86 26 06 85

Presse & Communication

communication@urbanis.fr - 07 60 36 54 44

[Site Internet](#) • [Linkedin](#)